

# QUARTIER LIBRE

*pour la nature*

## GRAND EST - 2017

*Un dispositif créé en 2014 par la DREAL Alsace et l'ARIENA.*

**Éducation à l'environnement et au développement durable  
dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la région Grand Est.**

### Règlement de l'appel à projets 2017



Dispositif piloté par la DREAL Grand Est.

Avec la collaboration de l'ARIENA, du GRAINE Grand Est et du GRAINE Champagne-Ardenne.

Le domaine de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) a connu ces dernières années un fort développement, sous l'effet de la demande sociale et des initiatives publiques et associatives.

Toutefois, si les projets se sont multipliés, le public visé reste encore en majorité composé d'enfants (dans le cadre scolaire et des loisirs) et pour le grand public, de personnes issues de classes sociales les plus favorisées.

On constate ainsi que les publics traditionnellement les plus éloignés de ce type d'activités, comme les habitants des quartiers d'habitat social ou les familles socialement et économiquement les plus fragiles, restent encore trop souvent à l'écart du mouvement en faveur de l'EEDD.

L'EEDD constitue pourtant un levier pour transmettre des valeurs sociales et humaines : le respect de la nature et de l'autre, la citoyenneté, l'engagement dans un projet collectif, la responsabilité individuelle et collective, la solidarité territoriale et inter-générationnelle.

L'EEDD peut aussi apporter aux habitants de ces quartiers une ouverture vers des sujets et des lieux (milieux naturels, etc.) qu'ils n'ont pas l'occasion d'aborder au quotidien (application concrète de la notion de développement durable dans le quotidien des familles, découverte d'opportunités professionnelles pour les adolescents ou les jeunes adultes).

En réponse à ce constat, la DREAL Alsace en partenariat avec l'ARIENA a lancé en 2014, 2015 et 2016 l'appel à projets Quartier libre pour la nature.

Au vu du succès de cette expérience, il a été décidé d'étendre le dispositif au territoire de la région Grand Est, de l'ouvrir à de nouveaux partenaires institutionnels régionaux (Conseil Régional, SGARE, DRDJSCS, Agences de l'Eau) et aux autres têtes de réseau associatives (GRAINE Grand Est, GRAINE Champagne-Ardenne).

La réussite de cette initiative repose sur un fort partenariat entre les associations d'éducation à la nature et les acteurs spécialisés dans l'animation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. (Centres socio-culturels, associations spécialisées de prévention, associations de quartiers, médiateurs...). En effet, cela permet de mettre en synergie les compétences pédagogiques en matière d'EEDD et l'expérience de l'animation sociale, de la connaissance des quartiers et de ses publics.

Les projets peuvent être menés dans les quartiers eux-mêmes, dans des milieux naturels voisins voire plus éloignés, en intérieur ou en extérieur. Ils doivent sensibiliser les habitants des quartiers à la transition écologique, énergétique et au développement durable.

**Bien que destiné aux habitants des quartiers d'habitat social des agglomérations**, des partenariats peuvent se nouer dans le cadre de ce projet, avec des associations et des habitants extérieurs (autres quartiers de la ville, territoires péri-urbains, ruraux...).

## CADRE DE L'APPEL A PROJETS :

### Public visé :

- Habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, en priorité enfants, adolescents, jeunes adultes et familles.
- NB : enfants ou adolescents sur le temps périscolaire en priorité (les animations dans le cadre exclusivement scolaire ne sont pas éligibles)

### Territoires concernés :

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (cf. liste en annexe).

### Calendrier de réalisation :

Les projets retenus devront être démarrés au plus tard au 30 mai 2017 et réalisés avant le 31/12/2017.

### Types de projets concernés :

Les projets éligibles sont des projets d'éducation à l'environnement pouvant par exemple comporter (liste non exhaustive) :

- des animations dans les quartiers,
- des sorties, des visites de milieux naturels,
- des ateliers pratiques,
- des formations des animateurs,
- des supports pédagogiques.

### Thématiques privilégiées :

- la transition énergétique et le changement climatique
- la biodiversité (en ville ou en milieu rural)
- la gestion de l'eau
- les déplacements doux
- les circuits courts alimentaires
- l'écocitoyenneté
- santé/environnement

### Porteurs de projets :

Les projets seront obligatoirement portés et co-construits par un binôme de structures en priorité associatives, l'une portant les compétences d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable, l'autre ancrée dans le quartier apportant la connaissance du territoire et des publics (Centre socio-culturel, association de quartier, association de prévention spécialisée, association d'insertion ou caritative...). En cas d'absence de structure associative, les projets pourront être co-portés par des collectivités ayant des moyens pédagogiques adaptés et des personnels qualifiés (centre social municipal, parc naturel régional, CIAS...).

**Un réel partenariat entre les deux structures est à rechercher et constituera un critère important dans le choix des projets soutenus.**

**Un travail de co-construction du projet en amont du dossier de demande de subvention, favorisera notamment la connaissance mutuelle des deux structures, la définition d'objectifs communs, de modalités de pilotage et de mise en œuvre du projet, de répartition des tâches entre les deux partenaires.**

Cette phase de co-construction est éligible et peut être financée en tout ou en partie dans le cadre du présent appel à projet.

Le projet doit répondre entre autres aux objectifs :

- du contrat de ville en concertation avec le chef de projet politique de la ville et des services départementaux de l'État en charge de la politique de la collectivité,
- de la politique de transition écologique et énergétique de la collectivité, et éventuellement d'autres orientations publiques en lien avec le projet.

### **Modalités de financement :**

Un dossier de candidature unique sera présenté par l'un des partenaires. **Le rôle respectif et l'engagement financier de chacun devra être précisé** (plan de financement précis, notamment en ce qui concerne les éventuels co-financements et les dépenses assumées par chacun des porteurs de projet, et les surcoûts spécifiquement liés au projet – par distinction avec le fonctionnement normal de la structure).

À cette fin, les deux partenaires joindront à leur dossier un tableau détaillé selon le modèle que la DREAL Grand Est leur fournira à réception de la lettre d'intention de candidature (cf modalités pratiques de dépôt des dossiers), en complément du budget de l'action.

Si le projet fait l'objet de financements d'acteurs institutionnels non partenaires de l'appel à projet, le dossier devra, dans la mesure du possible, être déposé par la structure sollicitant ces co-financements (pour assurer une meilleure lisibilité du plan de financement global du projet).

L'appel à projets vise à soutenir en priorité **l'émergence de projets et de partenariats nouveaux**, plus qu'à contribuer au fonctionnement d'actions déjà installées dans les quartiers. **Le soutien peut être reconduit l'année suivante, mais n'a pas vocation à se pérenniser au-delà de deux années et sera en principe dégressif d'une année sur l'autre.** Les projets soutenus une première année pourront faire l'objet d'un nouveau financement s'ils apportent une réelle plus-value et/ou une nouvelle dimension (thématiques approfondies, autonomie des acteurs, extension du périmètre, pédagogie innovante ...).

### **Objectifs pédagogiques/critères d'appréciation des projets :**

- Le dossier devra faire apparaître clairement la **démarche pédagogique** qui sous-tend le projet : à quels enjeux le projet répond-il, quels sont les changements de comportement et/ou de perception attendus à l'issue du projet ? Les thématiques environnementales ne doivent en effet pas être abordées seulement pour elles-mêmes, mais également comme un support éducatif, un vecteur de transmission de valeurs plus larges, telles que la citoyenneté, l'engagement dans un projet collectif, la responsabilité individuelle et collective, la solidarité territoriale et inter-générationnelle, le respect (de soi, de l'autre, de la nature...).
- **L'ancrage du projet et de l'un des deux partenaires dans le quartier** constitue une condition de réussite majeure des projets, notamment dans un objectif de pérennité des actions sur le long terme et d'évolution des comportements et des modes de vie. L'action doit répondre aux objectifs du contrat de ville. Les acteurs concernés doivent être associés (le chef de la politique de la ville, les médiateurs des quartiers, les partenaires scolaires, les animateurs jeunesse...).
- Les éléments contribuant à la **pérennisation du projet et du partenariat** initiés seront examinés avec une attention particulière (ancrage dans le quartier, participation des habitants, formation des animateurs...). Il en est de même pour la **conduite du projet et la coordination entre les structures**.
- Les projets doivent permettre **l'implication concrète des habitants** dans la construction du projet et dans des actions proposées, qui pourront trouver un prolongement dans la vie quotidienne, sur le lieu de travail, à l'école, dans les loisirs, etc. (y compris pour les projets se déroulant pour une partie des actions en dehors du quartier).
- La notion de **développement durable** en tant qu'interface entre environnement, social et économique, peut trouver tout son sens ici, à travers des projets sur les thématiques de l'éco-responsabilité comme source d'économies financières au quotidien ou encore dans le domaine santé-environnement. Pour les projets proposant des ateliers pratiques, une attention particulière sera portée à la démarche pédagogique globale dans laquelle ils sont inscrits. Le projet devra répondre aux objectifs de transition écologique et énergétique de la ville.

## Modalité de sélection

La DREAL Grand Est mettra en place un jury de sélection des projets, qu'elle présidera. Les partenaires institutionnels et têtes de réseau associatives y participeront.

## Animation technique

Les porteurs de projets qui le souhaitent pourront être accompagnés par les têtes de réseau associatives d'EEDD pour monter leur projet. L'ARIENA accompagnera les acteurs de l'ex-Alsace, le GRAINE Grand-Est ceux de l'ex-Lorraine, le GRAINE Champagne-Ardenne ceux de l'ex-Champagne-Ardenne.

Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à participer à une journée de partage d'expérience et de capitalisation à l'issue de la réalisation des projets.

## Modalités pratiques de dépôt des dossiers :

Les candidatures seront déposées en deux temps :

**1 – lettre d'intention de candidature** (précisant les partenaires concernés, le quartier, la thématique choisie, les publics visés, un calendrier prévisionnel) co-signée par les représentants des deux structures. À réception de la lettre d'intention de candidature, la DREAL Grand Est fournira au porteur de projet un tableau détaillé de répartition des missions et des coûts à compléter et à joindre au dossier de candidature.

## 2 – dépôt du dossier de candidature à la DREAL :

– **Formulaire cerfa n° 12156\*04** (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271> ), accompagné des pièces complémentaires et de tous les éléments utiles à la compréhension du projet (il est notamment possible de fournir une note de présentation du projet, qui viendra compléter le formulaire Cerfa par des éléments plus détaillés sur le contexte, le partenariat, le programme des actions prévues, etc.).

NB 1 : le formulaire cerfa devra être **signé** par le président de la structure porteuse, y compris pour les dossiers transmis par voie électronique.

NB 2 : le plan de financement devra faire apparaître la subvention demandée dans le cadre de l'appel à projet et celle(s) éventuellement demandée(s) aux acteurs institutionnels non partenaires de cet appel à projet.

Ce dossier de candidature unique sera présenté par l'un des partenaires. **Le rôle respectif et l'engagement financier de chacun devra être précisé** (plan de financement précis, notamment en ce qui concerne les éventuels co-financements par d'autres acteurs institutionnels non partenaires de l'appel à projet, les dépenses assumées par chacun des porteurs de projet, et les surcoûts spécifiquement liés au projet – par distinction avec le fonctionnement normal de la structure). À cette fin, les deux partenaires joindront au dossier unique un tableau détaillé selon le modèle que la DREAL Grand Est leur fournira à réception de la lettre d'intention de candidature (cf modalités pratiques de dépôt des dossiers), en complément du budget de l'action.

Si le projet fait l'objet d'autres demandes de financements, ce même dossier devra être déposé par la structure aux co-financeurs potentiels.

Les porteurs de projets financés par une Agence de l'Eau, dans le cadre de cet appel à projet, pourront être amenés à apporter des pièces administratives complémentaires. L'aide qui pourra être apportée par les Agences de l'Eau si le projet répond à leurs priorités sera conforme aux délibérations en vigueur.

## Calendrier :

DÉPÔT DE LA LETTRE D'INTENTION DE CANDIDATURE	20/01/17
<b>DÉPÔT DU DOSSIER</b>	<b>28/02/17</b>
JURY	10/03/17
MISE EN ŒUVRE DES PROJETS	2017

Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante :

DREAL Grand Est  
Service Connaissance et Développement Durable  
Pôle Promotion du Développement Durable  
À l'attention de M. MARCELET et Mme JACQUET  
2 rue Augustin Fresnel  
CS 95 038  
57 071 METZ Cedex 3

Ou à envoyer par courrier électronique à l'adresse : [ppdd.dreal-acal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ppdd.dreal-acal@developpement-durable.gouv.fr)

### **Contacts pour plus d'informations sur le règlement de l'appel à projet:**

Marie JACQUET et Richard MARCELET (03 87 56 42 69)  
[ppdd.dreal-acal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ppdd.dreal-acal@developpement-durable.gouv.fr)

### **Contacts pour l'accompagnement des porteurs de projet :**

Porteurs de projets de l'ex-Alsace :



Olivier DUQUÉNOIS ou Hélène LEROY  
03 88 58 38 48 [info@ariena.org](mailto:info@ariena.org)

Porteurs de projets de l'ex-Lorraine :



Pascal PLUMET  
09 50 93 67 63 – [accueil@grainegrandest.org](mailto:accueil@grainegrandest.org)

Porteurs de projets de l'ex-Champagne-Ardenne :



GRAINE Champagne – Ardenne  
Groupement Régional d'Animation et d'Information  
pour la Nature et l'Environnement

Monique SCHLOESSER  
[contact@grainechampagneardenne.fr](mailto:contact@grainechampagneardenne.fr)

### **Contacts pour plus d'informations sur le dispositif pédagogique :**



Olivier DUQUÉNOIS ou Hélène LEROY  
03 88 58 38 48 [info@ariena.org](mailto:info@ariena.org)

**ANNEXE  
LISTE DES QUARTIERS PRIORITAIRES  
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>EX-ALSACE</b>		
<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>QUARTIER</b>
BAS-RHIN (67)	STRASBOURG	HAUTEPIERRE
		CRONENBOURG
		ELSAU
		NEUHOF/MEINAU
		CITE DE L'ILL
		SPACH
		MUSAU
		PORT DU RHIN
		KOENIGSHOFFEN/HOHBERG
		KOENISGHOFFEN/CHARMILLE
		MONTAGNE VERTE/MOLKENBRONN
		MONTAGNE VERTE/MURHOF-FRIEDOLSHEIM
		GARE-LAITERIE
	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	LIBERMANN
	LINGOLSHEIM	HIRONDELLES
	BISCHHEIM	GUIRBADEN
	SCHILTIGHEIM	ECRIVAINS
		MARAIS
	HAGUENAU	LES PINS
	BISCHWILLER	LIBERTÉ
SAVERNE	LES GRAVIÈRES	
HAUT-RHIN (68)	COLMAR	EUROPE/SCHWEITZER
		FLORIMONT /BEL AIR
	CERNAY	BEL AIR
	MULHOUSE	DROUOT/JONQUILLES (Jonquilles situé sur le ban d'Illzach)
		COTEAUX
		BOURTZWILLER
		BRUSTLEIN
		PÉRICENTRE
	WITTENHEIM	MARKSTEIN/LA FORÊT
	SAINT-LOUIS	GARE

<b>EX-CHAMPAGNE-ARDENNE</b>			
<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>QUARTIER</b>	
ARDENNES (08)	CHARLEVILLE- MÉZIÈRES	MANCHESTER	
		RONDE COUTURE	
		LA HOUILLÈRE	
		LA COURONNE	
ARDENNES (08)	SEDAN	TORCY CITÉS	
		TORCY CENTRE	
		LE LAC – CENTRE ANCIEN	
ARDENNES (08)	RETHEL	COEUR DE VIE	
AUBE (10)	TROYES	GARE	
		BORDS DE SEINE	
		CHARTREUX	
		JULES GUESDE	
		SÉNARDES	
		POINT DU JOUR	
		LA CHAPELLE- SAINT-LUC, LES NOËS-PRÈS- TROYES, TROYES	CHANTEREIGNE MONTVILLIERS BEAU-TOQUAT
		PONT-SAINTE- MARIE	DEBUSSY
		SAINT-ANDRÉ-LES- VERGERS	MAUGOUT
		ROMILLY-SUR-SEINE	QUARTIER DES LUMIÈRES – ALFRED BOUCHER
MARNE (51)	CHÂLONS-EN- CHAMPAGNE	QUARTIER PRIORITAIRE OUEST	
		QUARTIER PRIORITAIRE SUD	
	REIMS	CROIX ROUGE	
		WILSON – MAISON-BLANCHE – CHATILLONS	
		ORGEVAL	
		EUROPE	
		CHALET – SOLFÉRINO - PAUL PETIT	
		WALBAUM	
		EPINETTES – MALADRERIE – CHEMIN DES BOUCHERS	
		VITRY-LE-FRANÇOIS	LE HAMOIS
			ROME SAINT CHARLES
		ÉPERNAY	BERNON



HAUTE-MARNE (52)	CHAUMONT	ROCHOTTE
		CAVALIER
	LANGRES	QUARTIER NEUF
	SAINT-DIZIER	VERT-BOIS

**EX-LORRAINE**

<b>DÉPARTEMENT</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>QUARTIERS</b>
MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	ESSEY-LÈS-NANCY	MOUZIMPRÉ
	LONGWY	GOURAINCOURT – REMPARTS QUARTIER VOLTAIRE
	HERSERANGE	CONCORDE
	MONT-SAINT-MARTIN	VAL SAINT MARTIN
	CHAMPIGNEULLES	QUARTIER LES MOUETTES
	FROUARD	QUARTIER LA PENOTTE
	PONT-À-MOUSSON	BOIS LE PRÊTRE – PROCHEVILLE
	LUNÉVILLE	CENTRE ANCIEN NIEDERBRONN – ZOLA
	TOUL	QUARTIER LA CROIX DE METZ
	JARVILLE-LA-MALGRANGE	LA CALIFORNIE
	LAXOU	LES PROVINCES
	MAXÉVILLE, LAXOU	PLATEAU DE HAYE – CHAMP LE BŒUF
	NANCY, MAXÉVILLE	PLATEAU DE HAYE NANCY – MAXÉVILLE
	VANDOEUVRE-LES-NANCY, NANCY	HAUSSONVILLE – LES NATIONS
	NANCY, SAINT-MAX, MALZÉVILLE	SAINT MICHEL JÉRICO – GRANDS MOULINS
	TOMBLAINE	COEUR DE VILLE
MEUSE (55)	BAR-LE-DUC	CÔTE SAINTE-CATHERINE
	VERDUN	PLANCHETTES CENTRE VERDUN – CITÉ VERTE
MOSELLE (57)	SARREBOURG	QUARTIER SARAVis
	BEHREN-LÈS-FORBACH	LA CITÉ
	FORBACH	WIESBERG HOMMEL BELLEVUE
	FAMECK	QUARTIER RÉMELANGE
	UCKANGE	QUARTIER OUEST
	THIONVILLE	CÔTE DES ROSES QUARTIER SAINT PIERRE – LA MILLAIRE
	YUTZ	QUARTIER TERRASSES DES PROVINCES
	SARREGUEMINES	BEAUSOLEIL
		VIEILLE VILLE ET VILLE HAUTE

	HOMBOURG-HAUT, FREYMING- MERLEBACH	LA CHAPELLE
	GUÉNANGE	QUARTIER RÉPUBLIQUE
	FOLSCHVILLER, VALMONT	CITÉ DU FURST
	SAINT-AVOLD	CARRIÈRE WEHNECK
	CREUTZWALD	QUARTIER MAROC
		QUARTIER BRECKELBERG FATIMA
	METZ	BELLECROIX
		HAUTS DE VALLIÈRES
		BORNY
		SABLON SUD
		LA PATROTTE - METZ-NORD
	WOIPPY, METZ	QUARTIER SAINT-ELOY - BOILEAU-PRÉ GÉNIE
	HOMBOURG-HAUT	LES CHÊNES
VOSGES (88)	ÉPINAL	BITOLA
		LA JUSTICE
	GOLBEY	LE HAUT DU GRAS
	REMIREMONT	LE RHUMONT
	SAINT-DIÉ-DES- VOSGES	SAINT ROCH- L'ORME
		KELLERMANN